



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 3 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	34	Voix délibératives	43
Délégués avec pouvoir	8	Membres présents	35

Titulaires présents : 34

ASTIE Alain, **AUZIECH** Cécile (pouvoir de ORRIT Didier), **AZEMAR** Jean-Louis, **BALARAN** Jean-Marc, **BARILLIOT** Christine, **BARRAU** Jean-Louis, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **ESCOUTES** Jean-Marc (pouvoir de MERCIER Roland), **ICHARD** Xavier (pouvoir de HAMON Christian), **IMBERT** Véronique, **KOWALIK** Jean-François, **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALLET** Thierry, **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice, **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir de BONFANTI Djamila), **SCHULTHEISS** Pierre (pouvoir de MANUEL Christian), **SENGES** Jean-Marc, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (pouvoir de BORDOLL Christian), **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), **TROUCHE** Alain, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

AYMARD Stéphane (représente MUNOZ Sonia).

Titulaires excusés : 21

BARBE Christian, **BEX** Fabienne, **BONFANTI** Djamila (pouvoir à SAN ANDRES Thierry), **BORDOLL** Christian (pouvoir à SOULIE Jérôme), **CARMES** Monique, **CINTAS** Jean-Marc (pouvoir à TOUZANI Rachid), **CLERGUE** Jean-Claude, **HAMON** Christian (pouvoir à ICHARD Xavier), **MALATERRE** Guy, **MANUEL** Christian (pouvoir à SCHULTHEISS Pierre), **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland (pouvoir à ESCOUTES Jean-Marc), **MUNOZ** Sonia (représentée), **ORRIT** Didier (pouvoir à AUZIECH Cécile), **PENA** Sylviane, **SANCHEZ** Marie-Christine, **SELAM** Fatima, **SIBRA** Jean-Michel (pouvoir à REDO Aline), **SOURDIN** Anne, **TAGLIAFERRI** Rosanne, **VIDAL** Suzette.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 10/10/2024-6 CHARTRE DE BONNES CONDUITES POUR FAIRE LA FETE A MOINDRE RISQUE ET COMMUNICATION

Dans le cadre du Contrat Local de Santé et du CISPD, a été mis en place un **plan d'action** sur le territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala **pour lutter contre les conduites addictives en favorisant la prévention et l'accès aux soins, de manière coordonnée à l'échelle du territoire de la 3CS.**

Pour ce faire, la collectivité a répondu à un **appel à projet MILDECA National** en 2021 qui a permis de décliner une feuille de route sur le territoire de la 3CS en partenariat avec **l'Association Addiction France.**

Ainsi, un groupe d'élus « référents » de plusieurs communes a été constitué. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises entre 2022 et 2024 et a permis :

- D'être sensibilisé sur les conduites addictives et la réduction des risques
- D'élaborer une charte des bonnes pratiques pour faire la fête à moindre risque à destination des associations du territoire...
- De créer une affiche de sensibilisation à destination des associations organisant des temps festifs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE la charte de bonnes conduites ainsi que l'affiche en vue d'une diffusion.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN**



**Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET**





Proposition de Charte des bonnes conduites pour faire une fête à moindre risque

Le groupe de travail réunissant des Elu-e-s de la Communauté des Communes du Carmausin-Ségala a souhaité travailler à l'élaboration d'une charte des bonnes conduites, à destination des organisateurs de temps festifs.

Le lien entre les comportements à risques et la consommation d'alcool ayant été reconnu, cette charte a pour objet de sensibiliser les organisateurs, Elu-e-s et la population du territoire sur les « bonnes pratiques » et règles essentielles à tenir pendant les festivités.

Une des missions des Elu-e-s est d'assurer la protection de leurs administré-e-s et notamment de la jeunesse.

Le territoire étant riche de manifestations diverses, la promotion du bien vivre ensemble et la convivialité sont l'une des priorités des Elu-e-s. Ces valeurs ne peuvent exister que si la sécurité des publics est effective.

La phase de régulation dans l'action de prévention :

★ **S'engager à respecter les lois** : affichage de la législation relative à la buvette (sollicitations de mineurs, interdiction du service de l'alcool au-delà de l'heure légale...).

Heure d'arrêt de la vente d'alcool (Catégories 3-4-5) : arrêter la vente d'alcool 15 à 30 minutes avant la fermeture de la buvette est un signe fort de prévention auprès du public. La vente de boissons chaudes (thé, café...) est une alternative souvent bien accueillie.

★ **S'engager à respecter les doses standards** : utilisation d'écocups graduées pour faciliter le service, et qui permet au public de mieux évaluer ses consommations.

Accès à l'eau : mettre à disposition du public de l'eau potable et fraîche, gratuite et clairement signalée auprès du public.

Boissons/bières/cocktails sans alcool : valoriser ces produits en les proposant à moindre prix pour ne pas inciter à choisir une boisson alcoolisée. Proposer plusieurs boissons non alcoolisées pour donner le choix.

Boissons chaudes/alimentation : la mise en place de ces produits permet de signifier le passage à une phase plus calme vers le départ du public et la fin de la vente d'alcool. L'alimentation est une alternative à la consommation d'alcool et réduit le pic alcoolémique.

Services de sécurité : permet de sécuriser les lieux de la fête et évite les dérives.

★ **S'informer et/ou se former** auprès de la Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités (FNCOF) ou de l'association Freeform-Acteur Culturel et Engagé.

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • anpaa81@addictions-france.org

ANPAA – 128 rue de Cantepau 81000 ALBI • T : 05 63 54 78 95

Suivez-nous sur :

@AddictionsFr

Association Addictions France

Association Addictions France



La phase de sensibilisation dans l'action de prévention :

SAM, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas : relayer la campagne SAM et réfléchir à une possibilité de valoriser l'engagement des conducteurs.

★ **Proposer des éthylotests ou bien un éthylomètre électronique** : les éthylotests peuvent être distribués gratuitement tout au long de la soirée et prévoir un affichage pour que le public sache où les trouver (au bar par exemple).

Apposer des affiches de prévention : cela permet au public de prendre connaissance de l'engagement de l'organisateur, d'amorcer une réflexion sur les consommations prévues...

Diffuser régulièrement des messages de prévention via les animateurs de la soirée/DJ.

Prévoir un stand de prévention : intérêt d'avoir un lieu unique avec de l'info, des conseils et de la mise à disposition de matériel de RDRD.

La relation d'aide dans l'action de prévention :

Points d'eau : mise à disposition gratuite d'eau (l'alcool déshydrate).

Services de secours : impératif au-delà de 1500 participants ou identifier une équipe de bénévoles qui assurera le lien avec le dispositif de droit commun en cas de besoin.

Espace calme/chill out : permet un retour au calme et un espace de « repos ».

Transport collectif : informer le public en affichant les n° des taxis, à la buvette par exemple.

Hébergement sur place : partenariat possible avec le camping, ou informations à donner sur les hébergements disponibles à proximité du site, se renseigner si la commune met à disposition un emplacement pour accueillir des tentes, lits de camps (dans ce cas, mettre en place une surveillance : vigile etc.).



QUAND J'EN AI BESOIN,
JE FAIS
UN PETIT BREAK
AU CALME

ON DESIGNE
SAM



JE MANGE
&
JE BOIS
DE L'EAU !

JE ME FIXE
UN NOMBRE DE
VERRES À NE
PAS DÉPASSER !



JE FINIS LA
SOIRÉE AVEC
UNE BOISSON
CHAUDE



POUR UNE SOIRÉE
FORMIDABLE * ?!

JE PRENDS SOIN DE MOI 



JE PEUX
DORMIR SUR PLACE,
C'EST SYMPA AUSSI !

* ET PAS FORT MINABLE !



Pour que la fête soit plus belle, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala accompagne les associations festives dans la prévention des conduites addictives.

+ D'INFOS : www.carmausin-segala.fr/sante



Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 17/10/2024

ID : 081-200040905-20241010-101024_6-DE

S²LOW

AVANT LA SOIRÉE,
ON DESIGNNE
SAM



QUAND J'EN AI BESOIN,
JE FAIS UN
PETIT BREAK
AU CALME



JE MANGE
&
JE BOIS
DE L'EAU !



SAM
CELUI
QUI CONDUIT,
C'EST CELUI
QUI NE
BOIT PAS.



JE ME FIXE
UN NOMBRE DE
VERRES À NE
PAS DÉPASSER !

JE FINIS LA
SOIRÉE AVEC
UNE BOISSON
CHAUDE



JE PEUX
DORMIR SUR PLAGE,
C'EST SYMPA AUSSI !



POUR UNE SOIRÉE
FORMIDABLE* ?!

JE PRENDS SOIN DE MOI 

* ET PAS FORT MINABLE !



Pour que la fête soit plus belle, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala accompagne les associations festives dans la prévention des conduites addictives.

+ D'INFOS : www.carmausin-segala.fr/sante



Carmausin
Ségala